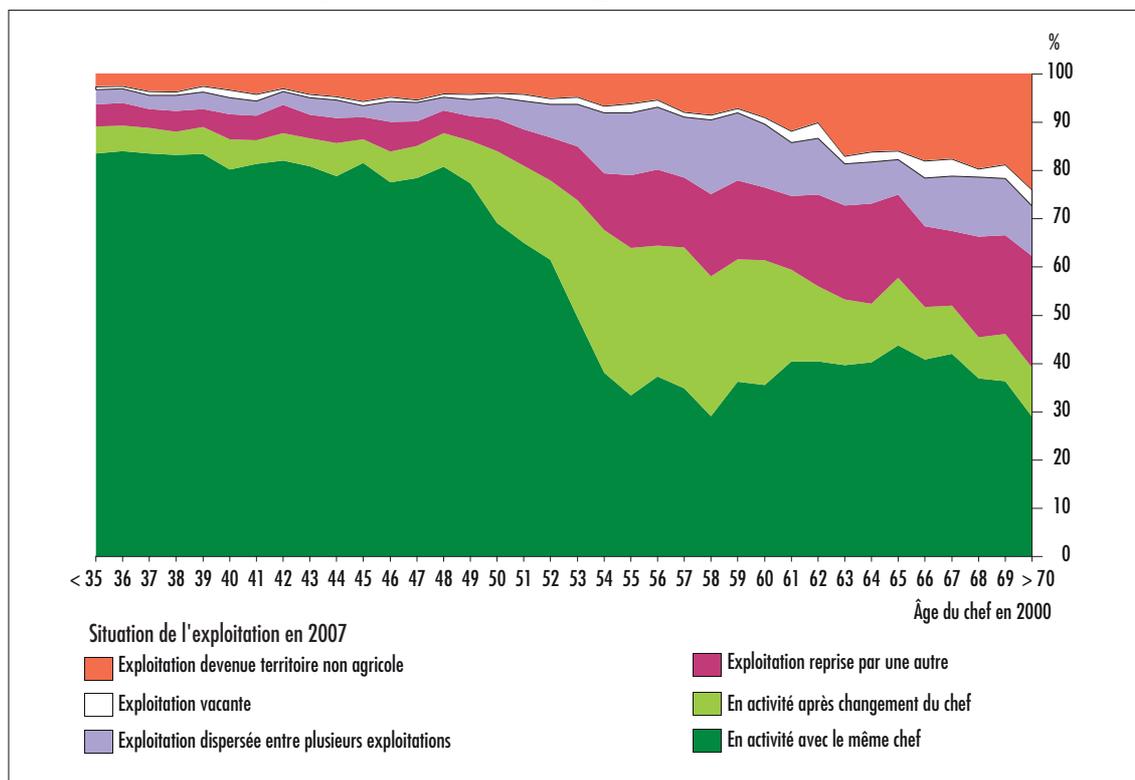


SUIVI À 7 ANS DU DEVENIR DES EXPLOITATIONS SELON L'ÂGE DE LEUR CHEF EN 2000

Situation en 2007 des exploitations suivant l'âge de leur chef en 2000



Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste – Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Âge du chef en 2000	Situation de l'exploitation en 2007						
	Total	En activité		Exploitation			
		sans changement du chef	avec changement du chef	devenue territoire non agricole	vacante	reprise par une autre	dispersée entre plusieurs exploitations
Moins de 25 ans	6 098	4 575	497	149	8	558	310
25 à 34 ans	79 347	66 562	4 746	2 129	550	3 206	2 155
35 à 44 ans	167 945	136 344	10 633	5 763	1 489	8 157	5 559
45 à 54 ans	194 712	128 209	29 630	9 572	1 996	14 275	11 030
55 à 64 ans	115 198	38 804	30 547	10 717	1 827	19 072	14 231
65 ans ou plus	100 443	33 041	11 433	21 448	3 058	21 004	10 458
Total	663 742	407 534	87 486	49 778	8 929	66 272	43 742

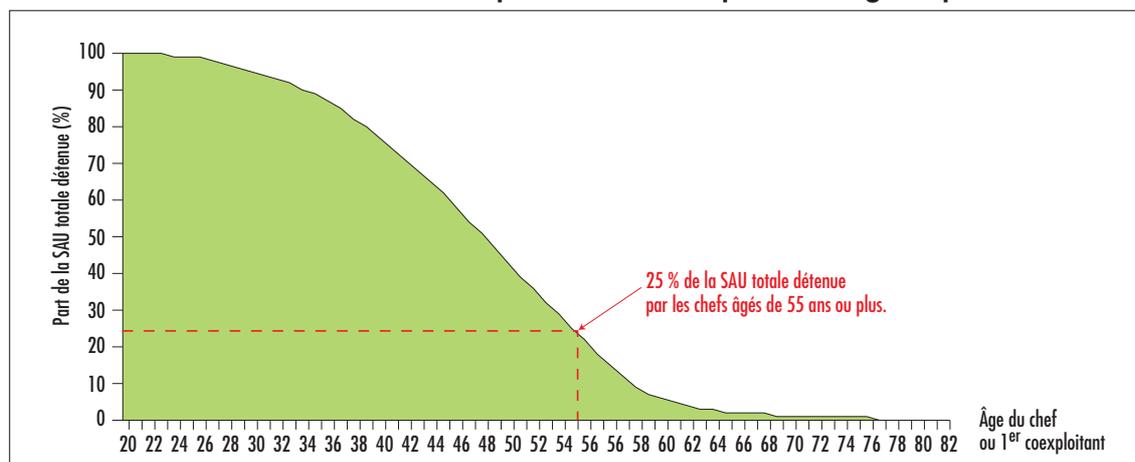
Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste – Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

ANNEXE 1b

VARIATION DE LA SAU SUIVANT L'ÂGE DU CHEF D'EXPLOITATION EN 2010

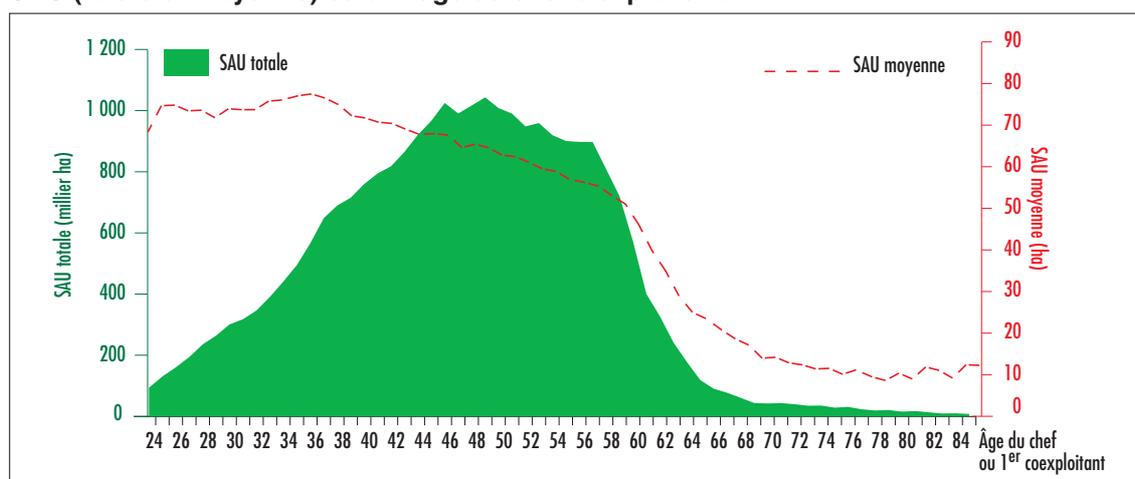
Part de la SAU totale détenue en 2010 par les chefs d'exploitation âgé de plus de...



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

Champ : France métropolitaine

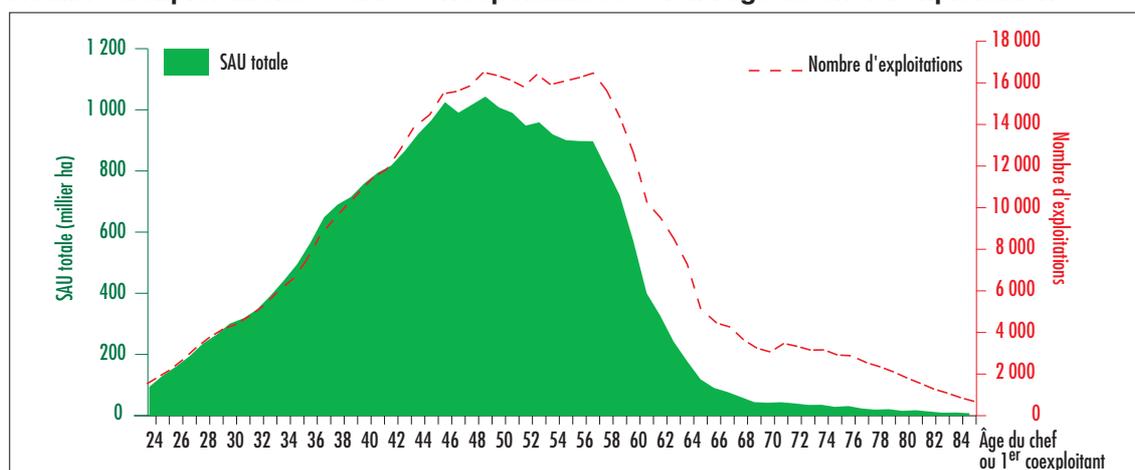
SAU (totale et moyenne) selon l'âge du chef d'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

Champ : France métropolitaine

Nombre d'exploitations et SAU correspondantes selon l'âge du chef d'exploitation

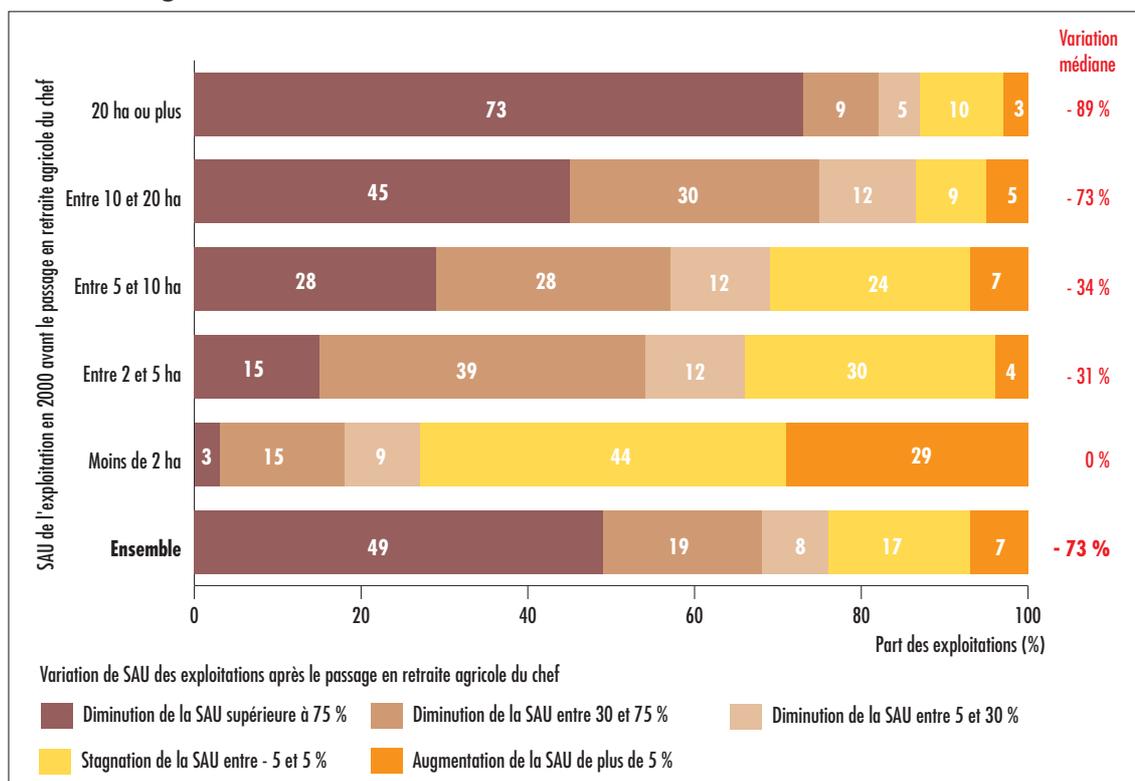


Source : Agreste - Recensement agricole 2000

Champ : France métropolitaine

VARIATION DE LA SAU ENTRE 2000 ET 2007 DES EXPLOITATIONS LORS DU PASSAGE EN RETRAITE AGRICOLE DE LEUR CHEF

Variation entre 2000 et 2007 de la SAU des exploitations dont le chef est passé en retraite agricole



Champ : exploitations dont le chef non retraité en 2000 est passé en retraite agricole entre 2001 et 2007 en demeurant à la tête de l'exploitation

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste – Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Tranche de la SAU en 2000 (chef non encore retraité agricole)	Total Nb expl.	Diminution de la SAU			Stagnation de la SAU entre -5 et 5 %	Augmentation de la SAU de plus de 5	SAU médiane		Variation 2000/2007 médiane
		supérieure à 75 %	entre 30 et 75 %	entre 5 et 30 %			2000 ha	2007 ha	
Ensemble	31 977	48,6	19,4	8,4	16,9	6,7	18	4	- 73
Moins de 2 ha	1 386	2,7	14,7	9,4	44,5	28,8	1	1	0
Entre 2 et 5 ha	1 174	14,6	38,5	12,0	30,4	4,5	4	2	- 31
Entre 5 et 10 ha	2 034	28,5	27,7	12,0	24,5	7,4	8	4	- 34
Entre 10 et 20 ha	3 044	44,7	30,1	11,8	8,5	4,9	15	4	- 73
20 ha ou plus	6 339	72,8	9,1	4,6	10,3	3,1	39	4	- 89

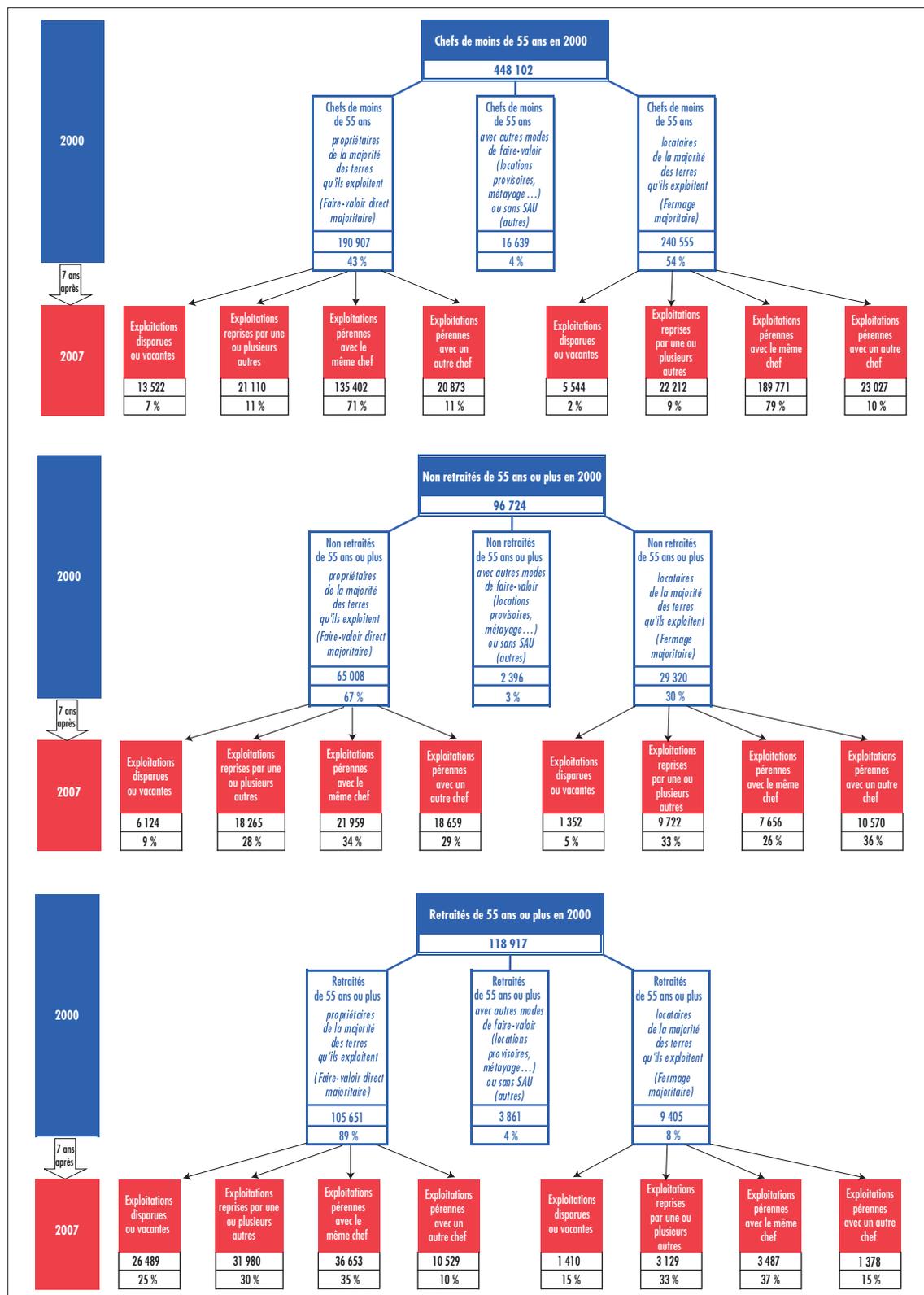
Champ : exploitations dont le chef non retraité en 2000 est passé en retraite agricole entre 2001 et 2007 en demeurant à la tête de l'exploitation

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste – Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

ANNEXE 2

SUIVI DU DEVENIR À 7 ANS SELON L'ÂGE ET LE STATUT DU CHEF D'EXPLOITATION ET SELON LE MODE DE FAIRE-VALOIR

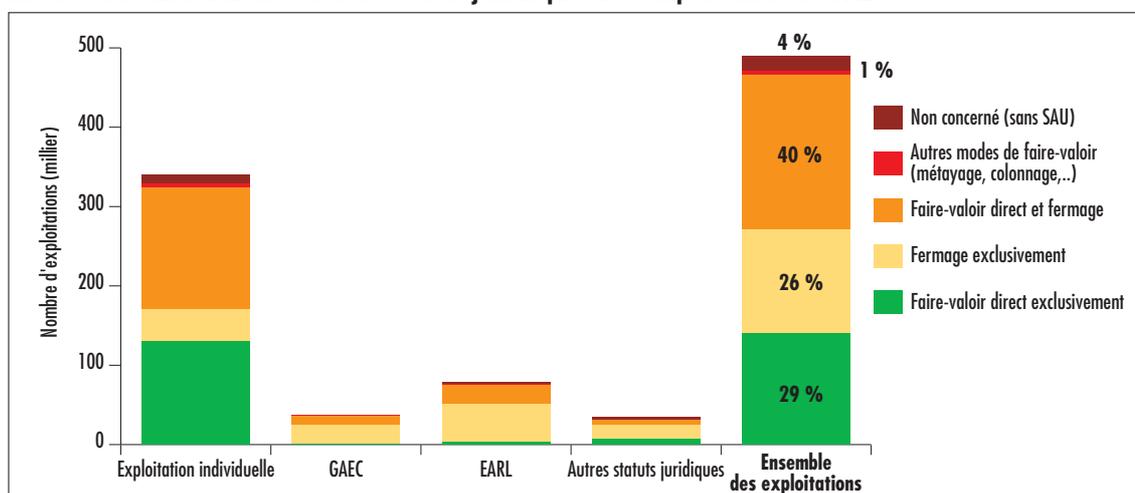


Champ : France métropolitaine

NOTE : DONNÉES EXTRAPOLÉES À PARTIR D'UN ÉCHAN-

MODES DE FAIRE-VALOIR EN 2010

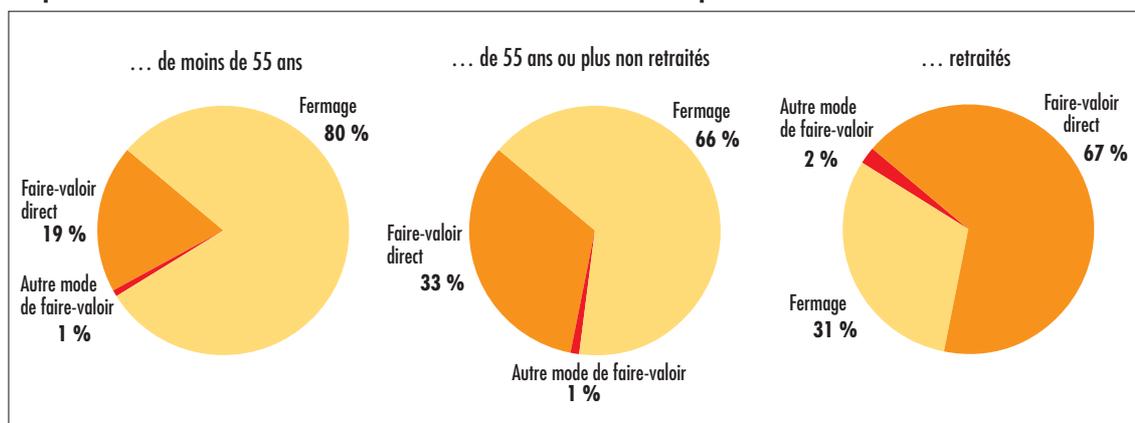
Modes de faire-valoir selon le statut juridique des exploitations en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

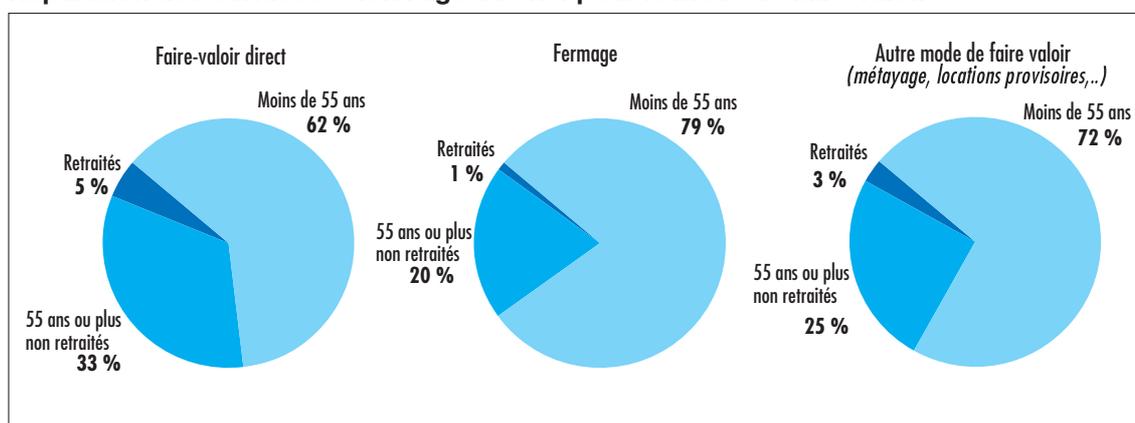
Répartition des surfaces selon le mode de faire-valoir pour les chefs...



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

Répartition des surfaces selon l'âge du chef pour le mode de faire-valoir



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

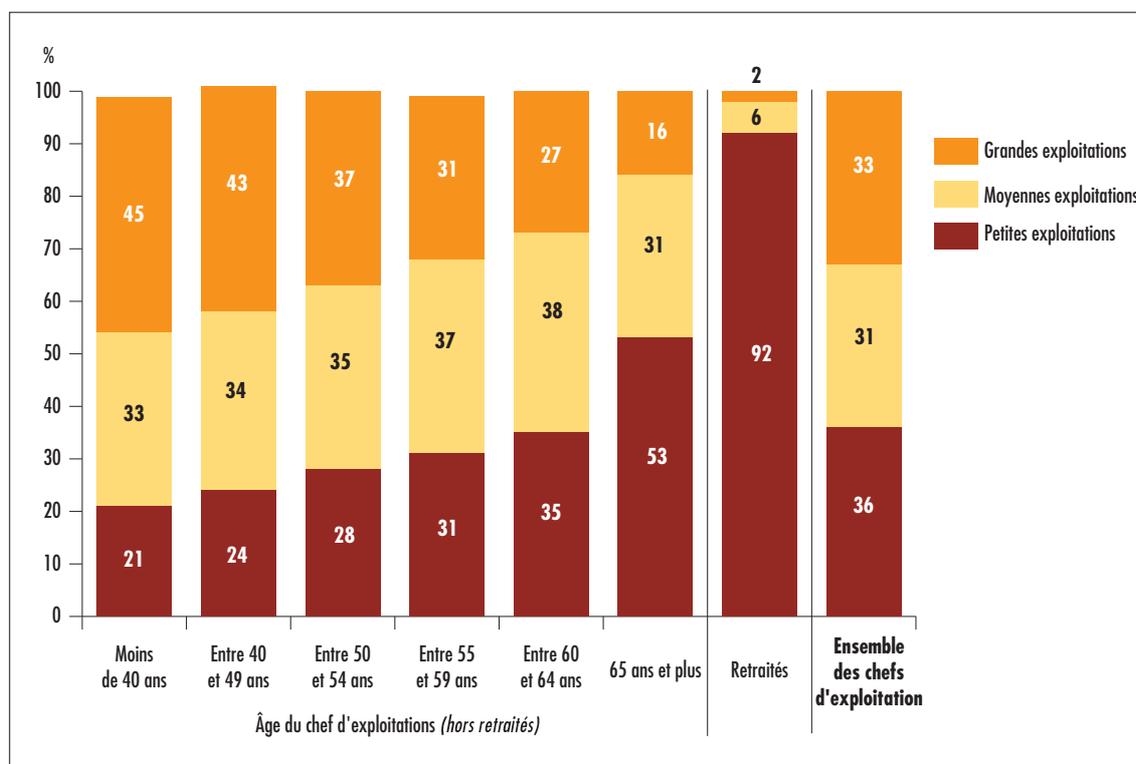
ANNEXE 4a

DIMENSION SELON L'ÂGE DU CHEF EN 2010

Dimension de l'exploitation selon l'âge du chef en 2010

Âge du chef d'exploitations (hors retraités)	Dimension de l'exploitation						
	Ensemble des exploitations	Petites exploitations		Moyennes exploitations		Grandes exploitations	
		Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	% de la tranche d'âge	Nombre d'exploitations	% de la tranche d'âge	Nombre d'exploitations
Moins de 40 ans	84 246	18 112	21	27 869	33	38 265	45
Entre 40 et 49 ans	138 448	32 673	24	46 802	34	58 973	43
Entre 50 et 54 ans	80 197	22 151	28	28 364	35	29 682	37
Entre 55 et 59 ans	74 958	23 454	31	27 893	37	23 611	31
Entre 60 et 64 ans	28 707	10 111	35	10 943	38	7 653	27
65 ans et plus	14 228	7 564	53	4 360	31	2 304	16
Retraités	69 193	63 746	92	4 303	6	1 144	2

Ensemble des chefs d'exploitation	489 977	177 811	36	150 534	31	161 632	33
--	----------------	----------------	-----------	----------------	-----------	----------------	-----------



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

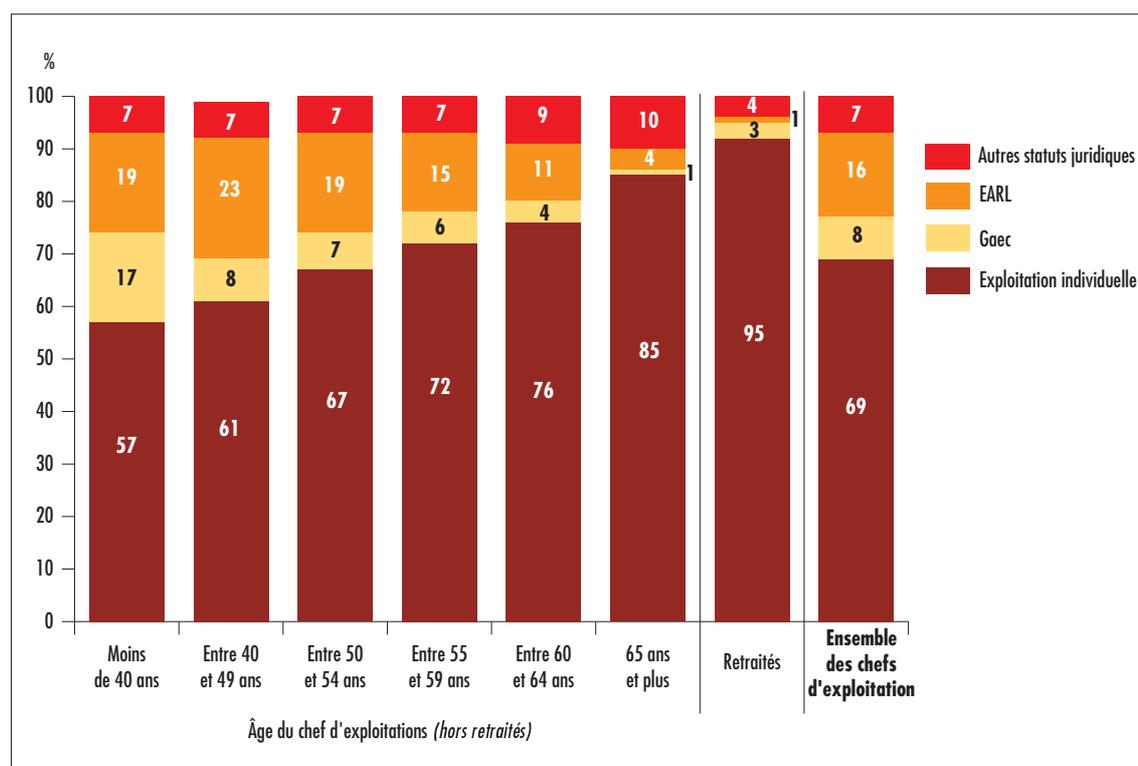
Champ : France métropolitaine

STATUT JURIDIQUE SELON L'ÂGE DU CHEF EN 2010

Statut juridique de l'exploitation selon l'âge du chef en 2010

Âge du chef d'exploitations (hors retraités)	Statut juridique de l'exploitation								
	Ensemble des exploitations	Exploitation individuelle		Gaec		EARL		Autres statuts juridiques	
		Nombre d'exploit.	Nombre d'exploit.	% de la tranche d'âge	Nombre d'exploit.	% de la tranche d'âge	Nombre d'exploit.	% de la tranche d'âge	Nombre d'exploit.
Moins de 40 ans	84 246	48 219	57	13 914	17	15 939	19	6 174	7
Entre 40 et 49 ans	138 448	84 939	61	11 665	8	31 484	23	10 360	7
Entre 50 et 54 ans	80 197	53 349	67	5 552	7	15 619	19	5 677	7
Entre 55 et 59 ans	74 958	53 700	72	4 777	6	11 156	15	5 325	7
Entre 60 et 64 ans	28 707	21 755	76	1 118	4	3 290	11	2 544	9
65 ans et plus	14 228	12 059	85	143	1	639	4	1 387	10
Retraités	69 193	65 851	95	36	0	483	1	2 823	4

Ensemble des chefs d'exploitation	489 977	339 872	69	37 205	8	78 610	16	34 290	7
--	----------------	----------------	-----------	---------------	----------	---------------	-----------	---------------	----------



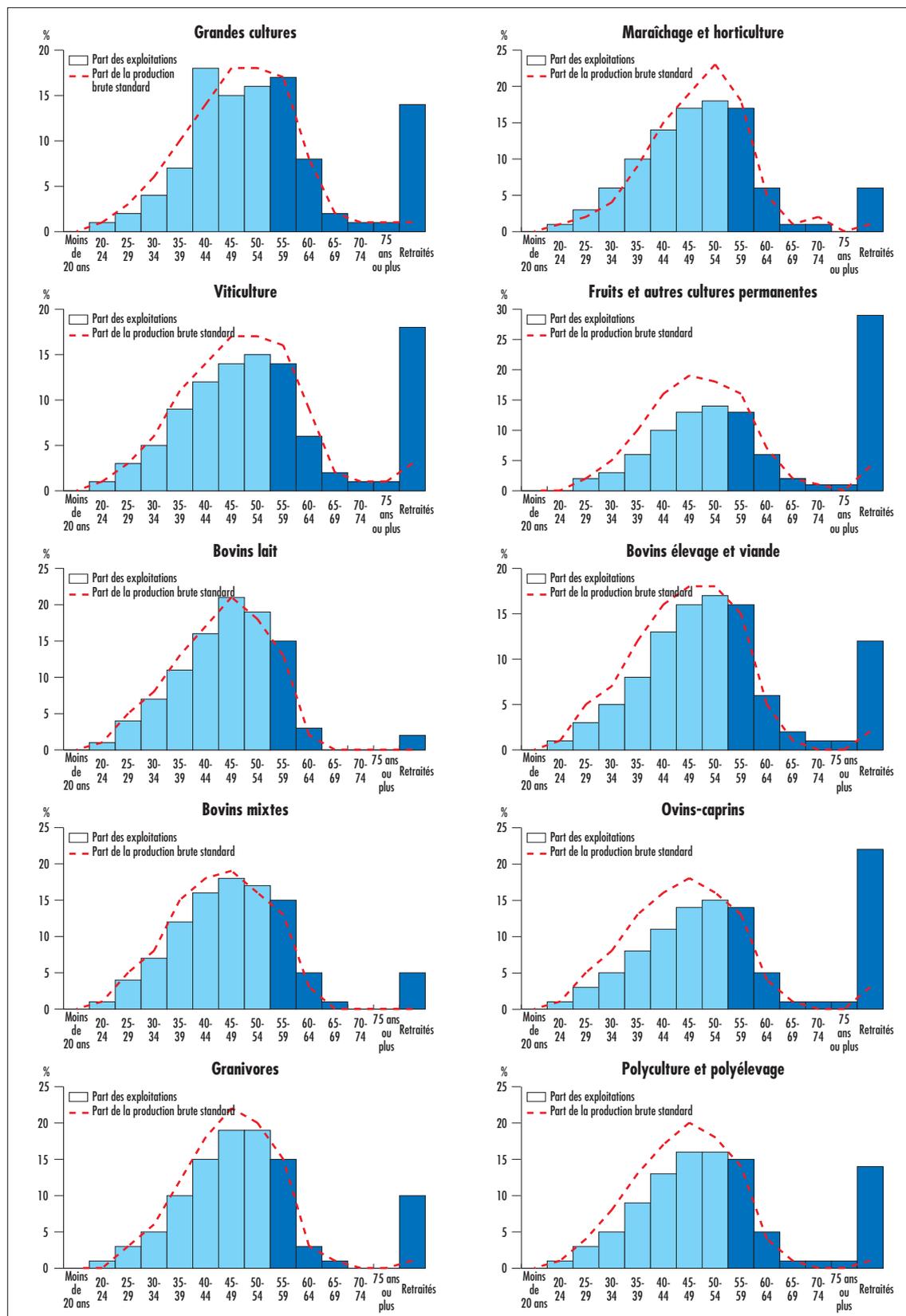
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

À noter : dans les formes sociétaires, la règle de désignation du chef lors de l'enquête impacte ce résultat. En effet, dans le cas d'exploitations en groupement, est qualifié chef d'exploitation, le coexploitant assumant la plus grande part de responsabilité, ou, en cas d'égalité le plus jeune d'entre eux.

ANNEXE 5

RÉPARTITION DES CLASSES D'ÂGE DES CHEFS D'EXPLOITATION PAR OTEX EN 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LA DÉCLARATION DE L'EXISTENCE D'UN SUCCESSEUR AU CHEF

La régression logistique permet d'étudier la relation entre une variable d'intérêt et plusieurs variables explicatives. Cette méthode est utilisée ici pour estimer l'impact de différentes caractéristiques de l'exploitation (statut, taille, composition de la main-d'œuvre...) sur les chances que le chef d'exploitation déclare identifier un successeur potentiel.

L'événement à expliquer ici est le fait que le chef d'exploitation déclare l'existence d'un successeur potentiel (par opposition au fait qu'il déclare « ne pas savoir » ou « ne pas avoir de successeur connu »). On cherche à identifier

les principales variables structurelles corrélées avec cette déclaration en les sélectionnant à partir des variables disponibles dans le recensement agricole et considérées comme potentiellement pertinentes (c'est-à-dire susceptibles d'avoir un effet sur cette déclaration).

L'analyse des « rapports de chance » (odds-ratio) issus de la régression a pour but de mesurer l'effet propre (« toutes choses égales par ailleurs ») induit par chacune des variables du modèle sur la déclaration d'un successeur potentiel et de comparer leur impact relatif.

Méthode :

Régression logistique binaire

Périmètre d'analyse :

117 893 exploitations agricoles recensées dans le RA 2010 en France métropolitaine dont le chef d'exploitation ou le 1^{er} coexploitant a 55 ans ou plus (hors retraités).

Variable expliquée :

Succession $\left\{ \begin{array}{l} 0 = \text{pas de successeur déclaré par le chef d'exploitation ou pas de successeur connu} \\ 1 = \text{déclaration d'un successeur connu par le chef d'exploitation} \end{array} \right.$

Variables explicatives du modèle :

- Composition familiale
- Type générationnel des exploitants
- Statut juridique
- Tranche de SAU
- Tranche d'UTA totale
- Otex agrégée
- Pluriactivité du chef ou 1^{er} coexploitant
- Tranche d'âge du chef ou 1^{er} coexploitant
- Sexe du chef
- Présence de coexploitant femme

ANNEXE 6

Les variables présentant les plus fortes contributions à la survenue de l'événement « Déclaration par un chef d'exploitation de l'existence d'un successeur potentiel » sont : la présence d'exploitants de générations différentes (ie : au moins 17 ans d'écart entre 2 coexploitants), l'âge du chef d'exploitation, l'orientation technico-économique de l'exploitation et les variables relatives à la dimension de l'exploitation (UTA, SAU, PBS).

Plus l'exploitation est grande (que ce soit en terme de SAU ou d'UTA), plus les chances sont élevées que le chef d'exploitation identifie un successeur potentiel. Si l'on remplace dans le modèle les variables UTA et SAU par la classe de dimension économique potentielle (« produit brut standard » qui prend en compte la valeur économique des productions de l'exploitation), alors les exploitations de grande dimension taille (PBS \geq 100 000 euros) présentent 2,8 fois plus de chances que les exploitations de petite taille (PBS < 25 000 euros) d'avoir un successeur déclaré. Les chances de déclaration de reprise croissent avec l'augmentation de la dimension économique jusqu'au seuil de 750 000 euros (6 fois plus de chances que les exploitations avec une PBS inférieure à 4 000 euros). Au-delà de ce seuil, les chances stagnent à un niveau moins élevé.

L'âge influe également sur les déclarations, mais dans une proportion moindre. Ainsi, les chefs d'exploitation de plus de 60 ans ont 1,5 fois plus de chances de déclarer un successeur que ceux ayant entre 55 et 59 ans, ce qui peut pour partie s'expliquer par le fait que la question de la succession se pose de façon plus précise à l'arrivée à l'âge légal de la retraite.

La probabilité que le chef d'exploitation identifie un successeur est beaucoup plus élevée lorsque des exploitants de générations différentes se trouvent dans l'exploitation : les exploitations dans lesquelles se trouvent 2 exploitants ayant au moins 17 ans d'écart ont 7,7 fois plus de chances d'identifier un successeur, toutes choses égales par ailleurs. Les exploitations spécialisées en viticulture, grandes cultures et en culture fruitière présentent également plus de chances de voir leur chef déclarer connaître son successeur (2 fois plus de chances pour les exploitations viticoles que pour les exploitations bovines, toutes choses égales par ailleurs). D'une manière générale, les exploitations en spécialités végétales identifient plus fréquemment un successeur que celles ayant des spécialités animales. À noter toutefois que lorsque le critère de taille est la dimension économique de l'exploitation (PBS) et non la tranche de SAU, les chances d'identifier un successeur sont relativement moins élevées pour les Otex viticulture et maraîchage-horticulture (les chances des exploitations viticoles passent ainsi de 1,4 à 0,9 comparativement aux exploitations de grandes cultures et celles spécialisées en maraîchage-horticulture de 0,7 à 0,4). Pour ces deux types de production, les PBS par ha sont élevées. L'introduction de cette variable plutôt que de la SAU dans la régression permet de capter dans l'effet taille l'impact du potentiel économique supérieur de ces productions par rapport aux autres productions végétales qui est davantage présent dans l'Otex que lorsque l'on privilégie le critère de SAU.

Une fois tenu compte des autres caractéristiques de l'exploitation et de la composition de la main-d'œuvre, le statut juridique n'a pas d'impact significatif sur le fait de déclarer un successeur ; ce qui illustre bien la notion d'effets propres obtenus par les odds-ratios de la régression logistique. En effet, si l'on entre dans le modèle de régression la seule variable statut juridique pour expliquer la déclaration d'un successeur au chef d'exploitation, les Gaec ont alors 5,2 fois plus de chance qu'une exploitation individuelle d'avoir un successeur, 3 fois plus de chances qu'une EARL à un exploitant et 1,5 fois plus de chances qu'une EARL avec plusieurs coexploitants. Par contre, si l'on rajoute les caractéristiques structurelles et de la main-d'œuvre au précédent modèle,

les odds-ratios significatifs des différents statuts sont alors équivalents les uns aux autres. En effet, la régression logistique permet d'annuler les effets des autres variables incluses dans le modèle pour présenter l'effet propre de chaque variable. Par conséquent, si les exploitants en Gaec déclarent plus fréquemment connaître leur successeur, c'est essentiellement lié au fait que leurs exploitations présentent des caractéristiques de taille, et de composition de leur main-d'œuvre davantage propices à la succession. À caractéristique structurelle et composition de la main-d'œuvre équivalentes, le statut juridique ne présente pas en lui-même un effet sur la déclaration de succession potentielle d'un chef d'exploitation.

ANNEXE 6

TABLEAU DES ODDS-RATIOS :

Ces odds-ratio sont une mesure de l'effet « propre » d'une variable sur la survenue d'un événement. En effet, l'odd-ratio obtenu pour une modalité donnée d'une variable explicative correspond à son rapport de chances sur la survenue d'un événement par rapport à la modalité prise en référence « toutes choses égales par ailleurs » (ie : à modalités identiques pour les autres variables entrées également dans le modèle).

Sa lecture se fait de la manière suivante : parmi les exploitations dont le chef non retraité de 55 ans ou plus présentant la caractéristique « i » ont « x » fois plus de chances d'avoir un repreneur déclaré que celles présentant la caractéristique de la modalité de référence, toutes choses égales par ailleurs.

Modalités	Déclaration de reprise de l'exploitation- tout type de successeur	
	Odds-ratios	Significativité
Modalité de référence Exploitation de type familial	Exploitation de type non familial	
	1,4	***
Modalité de référence Plusieurs exploitants de même génération Plusieurs exploitants de génération différente	1 seul exploitant	
	1,1	*
	7,7	***
Modalité de référence GAEC EARL avec 1 exploitant EARL à plusieurs coexploitants Autres statuts juridiques	Exploitation individuelle	
	0,8	***
	1,1	***
	ns	ns
	0,9	***
Modalité de référence sans SAU entre 10 et 20 ha entre 20 et 50 ha entre 50 et 100 ha entre 100 et 200 ha plus de 200 ha	moins de 10 ha	
	ns	ns
	1,1	***
	1,4	ns
	1,8	***
	2,4	***
	2,7	***
Modalité de référence entre 0,5 et 1 UTA entre 1 et 2 UTA entre 2 et 5 UTA plus de 5 UTA	< 0,5 UTA	
	1,1	***
	1,1	***
	1,9	***
	2,2	***
Modalité de référence Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture Exploitations spécialisées en viticulture Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes Exploitations bovines spécialisées - orientation lait Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores Exploitations d'élevage hors sol Exploitations de polyculture et polyélevage Exploitations non classées	Exploitations spécialisées en grandes cultures	
	0,7	***
	1,4	***
	1,0	***
	0,7	***
	0,7	***
	0,7	***
	0,7	***
	0,7	***
	0,8	***
	0,9	***
	0,6	***
Modalité de référence entre 60 et 64 ans 65 ans et plus	entre 55 et 59 ans	
	1,5	***
	1,4	***
Modalité de référence Chef ou 1 ^{er} coexploitant femme	Chef ou 1^{er} coexploitant homme	
	1,2	***
Modalité de référence Présence de coexploitante(s) femme(s)	Pas de coexploitante femme	
	ns	**
Modalité de référence Pluriactif	Non pluriactif	
	ns	ns

Champ : France métropolitaine – chefs d'exploitation âgés de 55 ans ou plus, hors retraités

*** Significatif au seuil de 1 % ** Significatif au seuil de 5 % * Significatif au seuil de 10 % ns : non significatif

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Lecture du tableau

La présence d'exploitants de générations différentes (au moins 17 ans d'écart entre 2 exploitants) présente l'odd-ratio le plus élevé (7,7 fois plus de chances de succession lorsqu'au moins 2 générations sont présentes sur l'exploitation toutes choses égales par ailleurs).

Les exploitations spécialisées en grande culture, viticulture et maraîchage ont plus de chance de déclarer un successeur.

Après 60 ans, un agriculteur a plus de chances de déclarer connaître son successeur qu'entre 55 et 60 ans.

Plus l'exploitation est grande que ce soit en terme de SAU ou d'UTA et plus les chances de déclarer un successeur augmentent.

Le statut juridique ne présente pas d'effet propre à caractéristique structurelle et composition de la main-d'œuvre équivalentes.

ANNEXE 7

RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LE TYPE DE REPRENEUR DÉCLARÉ EN 2010

L'analyse par régression logistique est restreinte ici aux exploitations dont le successeur du chef de 55 ans ou plus non retraité est déclaré comme étant connu. Les variables explicatives du modèle précédent sont conservées mais l'événement à expliquer est désormais le fait que le successeur identifié ne dirige pas déjà une autre exploitation.

Le devenir potentiel d'une exploitation ne dépend pas seulement de l'identification d'un repreneur mais également du type de repreneur envisagé. Un suivi à 7 ans d'un échantillon d'exploitations révèle que dans la majorité des

cas où le repreneur est déclaré comme n'étant pas déjà à la tête d'une autre exploitation, la reprise se réalise dans la forme initiale de l'exploitation cédée. Alors que si le successeur est déclaré comme dirigeant déjà une exploitation, la reprise s'effectue principalement dans le cadre d'une restructuration (morcellement ou englobement de l'exploitation par une autre). Dans une optique d'anticipation des évolutions structurelles à venir, l'analyse par régression logistique peut apporter des informations sur les caractéristiques des exploitations dont la reprise a plus de chances de conduire à une restructuration.

Méthode :

Régression logistique binaire

Périmètre d'analyse :

41 470 exploitations agricoles recensées dans le RA 2010 en France métropolitaine dont le chef d'exploitation ou le 1^{er} coexploitant a 55 ans ou plus (hors retraités) a déclaré connaître son successeur.

Variable expliquée :

Succession $\left\{ \begin{array}{l} 0 = \text{déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur dirigeant une autre exploitation} \\ 1 = \text{déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur ne dirigeant pas déjà une autre exploitation} \end{array} \right.$

Variables explicatives du modèle :

- Type composition familiale
- Type générationnel des exploitants
- Statut juridique
- Tranche de SAU
- Tranche d'UTA totale
- Otex agrégée
- Pluriactivité du chef ou 1^{er} coexploitant
- Tranche d'âge du chef ou 1^{er} coexploitant
- Sexe du chef
- Présence de coexploitant femme

Les critères de taille ont un effet nettement moins marqué sur le type de repreneur que sur le fait d'en identifier un. Le volume de travail dégagé par l'exploitation augmente toutefois sensiblement les chances de reprise par une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation agricole : lorsque le nombre d'UTA est supérieur à 2, les chances sont doublées. On peut en effet penser que plus le volume de travail d'une exploitation est important et plus il y a de chances qu'une personne y travaillant puisse succéder au chef de l'exploitation.

La présence de plusieurs exploitants de génération différente ou le statut de forme sociétaire accroissent logiquement les chances que l'exploitation soit reprise par un successeur qui n'est pas à la tête d'une autre exploitation. Ainsi, les exploitations sous Gaec ont ainsi deux fois plus de chances que les exploitations sous statut individuel d'être reprises par un exploitant ne dirigeant pas déjà une exploitation.

En ce qui concerne l'orientation de production, les exploitations spécialisées en ovins et caprins présentent les chances les plus importantes d'avoir un successeur déclaré ne dirigeant pas déjà une autre exploitation. A contrario, ce sont les exploitations de grandes cultures qui risquent le plus de voir leur chef déclarer à sa succession une personne dirigeant une autre exploitation.

Mais le type de successeur identifié par le chef d'exploitation en place dépend également de ses caractéristiques propres. Un chef d'exploitation, âgé entre 55 et 59 ans, a plus de chances de déclarer un repreneur ne dirigeant pas déjà une exploitation. De même s'il est pluriactif, c'est-à-dire s'il exerce en plus une activité non agricole en parallèle de la direction de son exploitation, il a plus de chances de déclarer un repreneur parmi un agriculteur ne dirigeant pas déjà une exploitation.

ANNEXE 7

TABLEAU DES ODDS-RATIOS :

Ces odds-ratio sont une mesure de l'effet « propre » d'une variable sur la survenue d'un événement. En effet, l'odd-ratio obtenu pour une modalité donnée d'une variable explicative correspond à son rapport de chances sur la survenue d'un événement par rapport à la

modalité prise en référence « toutes choses égales par ailleurs » (ie : à modalités identiques pour les autres variables entrées également dans le modèle).

Modalités	Odds-ratios	Significativité
	0 = déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur dirigeant une autre exploitation 1 = déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur ne dirigeant pas une autre exploitation	
Modalité de référence Exploitation de type familial	Exploitation de type non familial ns ns	
Modalité de référence Plusieurs exploitants de même génération Plusieurs exploitants de génération différente	1 seul exploitant 0,8 * 3,4 ***	
Modalité de référence GAEC EARL avec 1 exploitant EARL à plusieurs coexploitants Autres statuts juridiques	Exploitation individuelle 2,0 *** 1,4 *** 1,7 *** 1,9 ***	
Modalité de référence sans SAU entre 10 et 20 ha entre 20 et 50 ha entre 50 et 100 ha entre 100 et 200 ha plus de 200 ha	moins de 10 ha ns ns 0,9 * ns ns 1,2 *** 1,4 *** 1,3 ***	
Modalité de référence entre 0,5 et 1 UTA entre 1 et 2 UTA entre 2 et 5 UTA plus de 5 UTA	< 0,5 UTA ns ns ns ns 1,9 *** 2,2 ***	
Modalité de référence Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture Exploitations spécialisées en viticulture Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes Exploitations bovines spécialisées - orientation lait Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores Exploitations d'élevage hors sol Exploitations de polyculture et polyélevage Exploitations non classées	Exploitations spécialisées en grandes cultures 1,5 *** 1,1 *** 1,5 *** 1,6 *** ns ns 1,4 *** 2,1 *** ns ns 1,3 *** 2,0 **	
Modalité de référence entre 60 et 64 ans 65 ans et plus	entre 55 et 59 ans 0,8 *** 0,8 ***	
Modalité de référence Chef ou 1 ^{er} coexploitant femme	Chef ou 1^{er} coexploitant homme 0,9 ***	
Modalité de référence Présence de coexploitante(s) femme(s)	Pas de coexploitante femme ns ns	
Modalité de référence Pluriactif	Non pluriactif 1,7 ***	

Champ : France métropolitaine – chefs d'exploitation âgés de 55 ans ou plus, hors retraités, déclarant connaître leur successeur

*** Significatif au seuil de 1 % ** Significatif au seuil de 5 % * Significatif au seuil de 10 % ns : non significatif

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Sa lecture se fait de la manière suivante : parmi les exploitations dont le chef non retraité de 55 ans ou plus déclarant connaître son successeur, celles présentant la caractéristique « i » ont « x » fois plus de chances d'avoir un

repreneur déclaré ne dirigeant pas une autre exploitation agricole que celles présentant la caractéristique de la modalité de référence, toutes choses égales par ailleurs

Lecture du tableau

Une exploitation avec un successeur déclaré et composée d'exploitants de générations différentes (au moins 17 ans d'écart entre 2 exploitants) a 3,4 fois plus de chances qu'une exploitation ayant un seul exploitant d'avoir son chef qui désigne son successeur comme une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation (toutes choses égales par ailleurs).

Une exploitation individuelle a plus de chances d'être déclarée potentiellement transmissible à une personne dirigeant déjà une exploitation, alors que les Gaec ont elles plus de chances d'être déclarées reprises par une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation (2 fois plus de chances qu'une exploitation individuelle).

Les exploitations spécialisées en ovin caprin ont plus de chances d'avoir un successeur déclaré ne dirigeant pas déjà une EA.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures ont quant à elles plus de chances d'être déclarées transmissibles à un agriculteur dirigeant déjà une autre exploitation.

Âgé entre 55 et 59 ans, le chef d'exploitation a plus de chances de déclarer son successeur parmi une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation.

Les exploitations de plus de 2 UTA ont deux fois plus de chances d'être transmissibles à une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation.

Un chef pluriactif (qui exerce en plus une activité non agricole) a 1,7 fois plus de chances de déclarer un repreneur parmi un agriculteur ne dirigeant pas déjà une exploitation.